

## problème avec la succession de mon père

Par erik46, le 17/09/2007 à 20:21

Mon père est décédé en août dernier (cancer stade terminal). Or, environ 15 jours avant son décès, il a émis le souhait de revoir le notaire car il s'était aperçu qu'avec la donation entre époux qu'il avait signé en 2000 et le cumul des lois sorties depuis, sa femme héritait d'une énorme part de l'héritage familial alors que dans son esprit, il voulait seulement lui assurer l'usufruit de son habitation principale. Il a donc demandé et obtenu un rendez-vous à domicile du notaire pour le vendredi 10 août 2007. Rendez-vous que ma belle-mère a annulé de son propre chef sans nous en parler à moi et à mon frère (on habite tout les deux à 300 kms, on était donc pas sur les lieux). Le lundi, l'état de mon père s'étant brusquement aggravé, à la demande de celui-ci, et après quelques "passes d'armes" échangées avec la belle-mère, notre père nous a dicté et signé ses dernières volontés qui stipulent qu'il révoque la donation entre époux et demande que l'usufruit de la maison soit donné à sa femme et que la TOTALITE de ses biens soient partagés entre ses deux fils! Or nous avons appris depuis que ce testament n'est pas valide car il aurait fallu la présence d'un notaire, cette lettre est pourtant signée de mon Père, de moi et mon frère et de la belle-mère! (Info que notre belle-mère connaissait mais qu'elle nous a cachée!). Bref, on s'est fait rouler dans la farine mon frère et moi et on tombe de haut, car dans la famille, le patrimoine s'est toujours transmis de père en fils! Le notaire nous dit que si la belle-mère reconnaît cette dernière lettre de mon père comme étant valable, il n'y aura pas de problème, ce dont je doute vu le mal qu'elle s'est donné pour jouer "la montre".

Voilà, je suis en plein désarroi et très en colère, que peut-on faire pour faire valoir les dernières volontés de notre père?

A-t-on un moyen, quitte à tout perdre, de bloquer cette succession pour que la belle-mère n'en profite pas non-plus?

peut-on faire valoir cette lettre devant un juge?

doit-on mon frère et moi prendre un autre notaire pour nous représenter, voir un avocat???

Pourquoi le notaire n'a pas expliqué plus tôt à mon père le contenu exact de cette donation?

Bref si quelqu'un pouvait m'aider cela serait gentil.

merci de vos réponse.

Par mathou, le 17/09/2007 à 20:32

:)

Bonjour 

Olivier a répondu à votre message dans le premier que vous aviez posté :

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=5987>

Pour centraliser les réponses, je clos ce sujet-ci, les réponses se feront dans le premier.  
N'hésitez pas à cocher l'option " m'avertir lorsqu'une réponse est postée ", vous recevrez une notification qui vous préviendra et vous évitera d'avoir à reposer le même message.